

Table des matières

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	BUTS DU GUIDE	3
3.0	CONDITIONS ROUTIÈRES	5
3.1	Principe n° 1	5
3.1.1	Surface longitudinale de la chaussée	5
3.1.2	Section transversale de la route	5
3.1.3	Application à toutes les voies	5
3.2	Principe n° 2	5
3.3	Principe n° 3	6
3.4	Principe n° 4	6
3.5	Description des conditions routières	6
3.5.1	Dégagée	7
3.5.1.1	Dégagée et mouillée	
3.5.1.2	Dégagée et sèche	
3.5.2	Partiellement couverte	8
3.5.2.1	Partiellement glacée	
3.5.2.2	Partiellement couverte de neige durcie	
3.5.2.3	Partiellement enneigée	
3.5.3	Couverte	9
3.5.3.1	Glacée	
3.5.3.2	Couverte de neige durcie	
3.5.3.3	Enneigée	
3.5.4	Lames de neige	10
4.0	CONDITIONS DE LA VISIBILITÉ	11
5.0	SYSTÈME DE COULEURS POUR LA REPRÉSENTATION VISUELLE	13

REMERCIEMENTS

Les directives générales contenues dans *Guide d'utilisation de la terminologie sur les conditions routières* ont été rendues possible grâce au financement offert par plusieurs agences. L'ATC tient à remercier sincèrement les parrains suivants pour leur précieuse contribution à ce projet.

Transports Canada
Transports Alberta
Infrastructure et Transports Manitoba
Transports du Nouveau-Brunswick
Transports et Travaux Terre-Neuve-et-Labrador
Transports et Renouvellement de l'infrastructure
de la Nouvelle-Écosse
Ministère des Transports du Québec
Voirie et Travaux publics Yukon
Ville d'Edmonton
Ville de Winnipeg

Comité directeur de projet

Ce rapport a été préparé sous la supervision d'un comité directeur de projet constitué de membres bénévoles. Nous désirons remercier sincèrement tous les membres du comité pour leur précieuse participation.

Anne Baril, Présidente
Ministère des Transports du Québec

Leanna Belluz
Transports Canada

Kenneth Boyd
Ville de Winnipeg

Bob Dunford
Ville d'Edmonton

Sharla Griffiths
Transports Alberta

Olga Kidson
Transports et Renouvellement de l'infrastructure
de la Nouvelle-Écosse

Dave MacFarlane
Transports du Nouveau-Brunswick

Michael McArthur
Voirie et Travaux publics Yukon

Dean Osmond
Transports et Travaux Terre-Neuve-et-Labrador

Martin Rochon
Gestionnaire de projet, ATC

Sandra Majkic
Gestionnaire de projet, ATC

Le travail du personnel des ministères est aussi reconnu :

James Pool
Transports Alberta

Michel Brown, Mario Grenier, Yves Leroux et Sylvain Noël
Ministère des Transports du Québec



**GUIDE D'UTILISATION DE LA TERMINOLOGIE
SUR LES CONDITIONS ROUTIÈRES**

1.0 INTRODUCTION

Lorsqu'ils doivent se déplacer, les conducteurs prennent des décisions en consultant diverses sources d'information sur les conditions météorologiques et les conditions routières. Lorsqu'ils obtiennent de l'information fiable et uniforme, ils peuvent prendre des décisions qui correspondent à leur tolérance au risque, à leur habileté de conduite et à leur horaire. Lorsque les conducteurs obtiennent de l'information sur les conditions hivernales, ils prennent habituellement une des trois décisions suivantes :

- maintenir leurs plans de voyage sans changer les principaux paramètres du déplacement (p. ex., l'heure du départ, l'heure approximative d'arrivée, la vitesse de déplacement);
- maintenir leurs plans de voyage en changeant certains des paramètres principaux du déplacement (p. ex., en changeant l'heure de départ ou l'heure approximative d'arrivée, en réduisant de manière importante la vitesse de déplacement, en acceptant les retards de déplacement le long de la route, en choisissant un trajet plus long);
- modifier leurs plans de voyage (p. ex., en annulant le voyage, en retardant ou en interrompant le voyage une fois sur la route, en choisissant un mode différent de transport).

De nombreuses provinces fournissent de l'information sur les conditions routières sur leur site Web ou dans les médias afin de faciliter la planification des déplacements locaux. Toutefois, la planification des longs déplacements demeure difficile, surtout lorsqu'on doit se rendre dans d'autres provinces ou territoires, en raison du manque de cohérence des définitions et des renseignements sur les conditions routières partout au Canada.

Reconnaissant ce besoin, les administrations routières du Canada ont collaboré afin de produire un nouveau vocabulaire uniforme qui sera utilisé de concert avec les systèmes 511 qui seront mis en place par les provinces et les territoires partout au Canada. Ce système vise à fournir aux voyageurs de la route de l'information sur les conditions routières, et ce, de façon uniforme et dans chaque province et territoire. La mise en place de ce système repose sur l'établissement d'un vocabulaire commun qui décrit les conditions routières et les conditions de la visibilité en hiver.

La grande majorité des conducteurs interrogés dans le cadre du processus d'établissement d'une terminologie nationale sur les conditions routières hivernales ont indiqué qu'il était important d'utiliser un système d'information uniforme pour tout le Canada. Ce système devra donc être mis en place pour tout le Canada afin que tous les usagers de la route puissent facilement avoir accès à l'information sur les conditions routières et avoir l'assurance que la même terminologie est utilisée et transmise.

Le Guide présente donc le vocabulaire et des définitions qui ont été mis à l'essai auprès des conducteurs et qui devraient être utilisés par les administrations routières. Il aidera le personnel des services routiers à évaluer et à communiquer les conditions routières et les conditions de la visibilité de manière uniforme. Il permettra également au personnel des communications ministérielles et aux médias de fournir de l'information uniforme sur les conditions routières partout au Canada.

2.0 BUTS DU GUIDE

Les buts du Guide sont les suivants :

- fournir des lignes directrices sur l'utilisation d'une terminologie concise et uniforme pour décrire les conditions de chaussée et les conditions de visibilité au grand public;
- expliquer la logique sur laquelle repose le système d'enregistrement et de communication de l'information;
- fournir un cadre pour la collecte de données sur les conditions de chaussée et les conditions de la visibilité de manière uniforme;
- fournir les définitions des « conditions routières » qui peuvent être utilisées par les médias;
- aider les usagers de la route à prendre des décisions quant à leurs déplacements en utilisant de l'information uniforme.



**GUIDE D'UTILISATION DE LA TERMINOLOGIE
SUR LES CONDITIONS ROUTIÈRES**

3.0 CONDITIONS ROUTIÈRES

Les descriptions des conditions routières présentées dans le Guide reposent sur les quatre principes de base décrits ci-dessous.

3.1 Principe n° 1

Établir une distinction claire entre une variation de condition longitudinale et une variation de la condition transversale de la chaussée.

3.1.1 Surface longitudinale de la chaussée

Les conditions de la surface longitudinale de la chaussée indiquent quelle étendue de la longueur du segment de route décrit est mouillée, enneigée, couverte de neige durcie ou glacée.

3.1.2 Section transversale de la route

Les conditions de la section transversale de la route précisent quelle étendue de la surface de conduite est libre de neige et de glace, ce qui indique au conducteur si toutes ou certaines des roues de son véhicule seront sur la chaussée.

3.1.3 Application à toutes les voies

Sur les routes de plus d'une voie par sens, les conditions de chaussée communiquées pour toutes les voies correspondent à la condition de la voie où l'on observe la pire condition.

3.2 Principe n° 2

Décrire la condition de la route selon la condition de la chaussée observée par l'usager plutôt que selon les progrès des opérations de dégagement de la route.

Les conducteurs veulent savoir quelles sont les conditions de la chaussée auxquelles ils auront à faire face afin qu'ils puissent déterminer quel sera le niveau de difficulté du déplacement et faire des plans en conséquence. Les conditions de base seront donc utilisées : **dégagée**, **partiellement couverte** et **couverte**. La condition indiquée aux usagers reflètera l'étendue de chaussée dégagée sur laquelle ils peuvent s'attendre de conduire. Dans le cas d'une chaussée **dégagée**, ils peuvent s'attendre à ce que toutes les roues du véhicule soient sur l'asphalte et à ce qu'une grande partie de la route soit libre de glace et de neige. Dans le cas d'une chaussée **partiellement couverte**, ils peuvent s'attendre à une bande de roulement dégagée et donc à ce que les roues d'un côté du véhicule soient sur

l'asphalte. Dans le cas d'une chaussée **couverte**, ils peuvent s'attendre à ce que toutes les roues du véhicule soient sur la neige ou sur la glace.

3.3 Principe n° 3

Utiliser quatre obstacles (mouillée, enneigée, couverte de neige durcie, glacée) et choisir un seul de ces quatre obstacles.

Les trois conditions décrites dans le Principe n° 1 peuvent s'appliquer à une chaussée plus ou moins mouillée, enneigée, couverte de neige durcie ou glacée. L'étendue de la surface de la route qui est mouillée, enneigée, couverte de neige durcie ou glacée fournit une description plus détaillée des conditions de chaussée.

Si la neige n'adhère pas à la surface de la route, on dira que la route est **partiellement enneigée** ou **enneigée**.

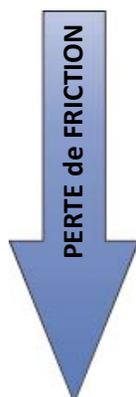
Si la neige adhère à la surface de la route, on dira que la route est **partiellement couverte de neige durcie** ou **couverte de neige durcie**.

Si la présence de glace est suffisante, on dira que la route est **partiellement glacée** ou **glacée**.

3.4 Principe n° 4

Ne pas combiner les conditions et mettre plutôt l'accent sur la condition qui est la plus importante pour les conducteurs. Utiliser la règle des 80/20 pour déterminer la condition prioritaire en présence de plus d'une condition.

L'ordre de priorité des conditions de chaussée est établi à partir de la condition la plus souhaitable à la condition la moins souhaitable et il est établi comme suit :



Dégagée et sèche

Dégagée et mouillée

Partiellement enneigée

Partiellement couverte de neige durcie

Partiellement glacée

Enneigée

Couverte de neige durcie

Glacée

En présence de plus d'une condition sur une section de route, la règle des 80/20 doit s'appliquer. La règle des 80/20 prévoit que, en présence de plus de 20 % de la condition la moins souhaitable, celle-ci est celle qui sera communiquée pour cette section de route.

Par exemple, on indiquera qu'une section de route est glacée si plus de 20 % de sa longueur longitudinale est glacée et si le reste de la route est couverte de neige durcie, enneigée, partiellement glacée, etc.

3.5 Description des conditions routières

Les sous-sections suivantes définissent les différentes conditions routières dans des termes qui seront utilisés par les intervenants dans ce domaine (définition technique) et par le grand public (définition pour le grand public). Une illustration de chaque condition décrite est également fournie.

L'arbre décisionnel de la figure 1 aidera les responsables à déterminer la condition routière qui s'applique. **Il est très important que cet arbre décisionnel soit utilisé pour faire en sorte que la même définition soit utilisée pour les mêmes conditions routières.**

3.5.1 Dégagée

Description technique : une route dégagée s'entend d'une route sur laquelle au moins 3 m de chacune des voies de circulation sont libres de glace ou de neige. Cela ne signifie pas que la totalité de la route est dégagée. Il peut y avoir quelques lames de neige ou plaques de glace, mais elles doivent couvrir moins de 10 % de la surface longitudinale de la chaussée.



Description pour le grand public : toutes les roues d'un véhicule sont sur une surface dégagée, même s'il peut y avoir de la neige ou de la glace par endroits.

Une route **dégagée** peut également être **mouillée** ou **sèche** d'après la surface longitudinale de la chaussée qui est mouillée. Les descriptions techniques et pour le grand public sont indiquées ci-dessous.

3.5.1.1 *Dégagée et mouillée*

Description technique : plus de 20 % de la surface longitudinale de la chaussée est mouillée.

Description pour le grand public : la chaussée est presque entièrement mouillée.

3.5.1.2 *Dégagée et sèche*

Description technique : moins de 20 % de la surface longitudinale de la chaussée est mouillée.

Description pour le grand public : la chaussée est presque entièrement sèche.

3.5.2 *Partiellement couverte*

Description technique : une bande de roulement est dégagée sur au moins 50 % de la surface longitudinale de la chaussée. Donc, les deux roues d'un véhicule sont sur une surface dégagée.



Description pour le grand public : deux roues d'un véhicule sont sur surface dégagée.

Une route **partiellement couverte** est une route enneigée, couverte de neige durcie, glacée ou présentant plus d'une de ces caractéristiques. Plus de 20 % de la surface longitudinale de la chaussée doit être affectée par l'une de ces conditions pour que cette définition s'applique. Lorsque plus de 20 % de la surface longitudinale de la chaussée présente plus d'une de ces conditions, la condition la moins souhaitable est utilisée pour décrire la condition de la totalité de la route. La condition la moins souhaitable est habituellement une route glacée, suivie d'une route couverte de neige durcie puis d'une route enneigée. Ces conditions sont décrites ci-dessous.

3.5.2.1 *Partiellement glacée*

Description technique : plus de 20 % de la partie affectée de la chaussée est couverte de glace.

Description pour le grand public : deux roues d'un véhicule sont sur une surface dégagée et les autres roues sont probablement sur la glace.

3.5.2.2 Partiellement couverte de neige durcie

Description technique : plus de 20 % de la partie affectée de la chaussée est couverte de neige qui adhère à la route et la surface de la route n'est pas partiellement glacée.

Description pour le grand public : deux roues d'un véhicule sont sur une surface dégagée et les autres roues sont probablement sur de la neige qui adhère à la route.

3.5.2.3 Partiellement enneigée

Description technique : plus de 20 % de la partie affectée de la chaussée est couverte de neige poudreuse et la surface de la route n'est pas partiellement glacée ou partiellement couverte de neige durcie.

Description pour le grand public : deux roues d'un véhicule sont sur une surface dégagée et les autres roues sont probablement sur de la neige poudreuse.

3.5.3 Couverte

Description technique : aucune bande de roulement n'est dégagée sur plus de 50 % de la surface longitudinale de la chaussée. Donc, toutes les roues d'un véhicule sont sur la neige ou la glace.

Description pour le grand public : toutes les roues d'un véhicule sont sur la neige ou la glace.



Une route **couverte** est une route enneigée, couverte de neige durcie, glacée ou présentant plus d'une de ces caractéristiques. Plus de 20 % de la surface longitudinale de la chaussée doit être affectée par l'une de ces conditions pour que cette définition s'applique. Lorsque plus de 20 % de la surface longitudinale de la chaussée présente plus d'une de ces conditions, la condition la moins souhaitable est utilisée pour décrire la condition de la totalité de la route. La condition la moins souhaitable est habituellement une route glacée, suivie d'une route couverte de neige durcie puis d'une route enneigée. Ces conditions sont décrites ci-dessous.

3.5.3.1 Glacée

Description technique : plus de 20 % de la partie affectée de la chaussée est couverte de glace.

Description pour le grand public : toutes les roues d'un véhicule sont sur la glace.

3.5.3.2 Couverte de neige durcie

Description technique : plus de 20 % de la partie affectée de la chaussée est couverte de neige qui adhère à la route et la surface de la route n'est pas glacée.

Description pour le grand public : toutes les roues d'un véhicule sont sur de la neige qui adhère à la chaussée.

3.5.3.3 Enneigée

Description technique : plus de 20 % de la partie affectée de la chaussée est couverte de neige poudreuse et la surface de la route n'est pas glacée ou couverte de neige durcie.

Description pour le grand public : toutes les roues d'un véhicule sont sur de la neige poudreuse.

3.5.4 Lames de neige

Peu importe les conditions routières, il peut y avoir des lames de neige. Lorsque des lames de neige d'une épaisseur de plus de 20 cm s'accumulent sur une partie ou sur toute la largeur d'une ou de plusieurs voies, les conditions routières signalées doivent indiquer qu'il y a des lames de neige.

Description technique : accumulation de lames de neige de plus de 20 cm d'épaisseur sur une partie ou sur toute la largeur d'une ou de plusieurs voies.

Description pour le grand public : des lames de neige peuvent s'accumuler dans les voies de roulement.

4.0 CONDITIONS DE LA VISIBILITÉ

Peu importe les conditions routières, les conditions de conduite sont influencées par la visibilité. Trois conditions de la visibilité sont utilisées.

- Bonne
- Réduite
- Nulle

La visibilité peut être réduite pour un certain nombre de raisons, y compris des chutes de neige, de la brume s'élevant d'un cours d'eau, du brouillard ou de la poudrerie. Ces facteurs (poudrerie, brume ou brouillard) peuvent être communiqués au grand public grâce au système 511 pour que les usagers soient informés des raisons de la réduction de la visibilité.

VISIBILITÉ BONNE

Description technique

Visibilité supérieure à 500 m sur la totalité de la section de route.

Description pour le grand public

Visibilité supérieure à 500 m sur la totalité de la route.



VISIBILITÉ RÉDUITE

Description technique

Visibilité comprise entre 250 et 500 m à certains endroits.

Description pour le grand public

Visibilité comprise entre 250 et 500 m à certains endroits.



VISIBILITÉ NULLE

Description technique

Visibilité rapidement réduite à moins de 250 m à certains endroits.

Description pour le grand public

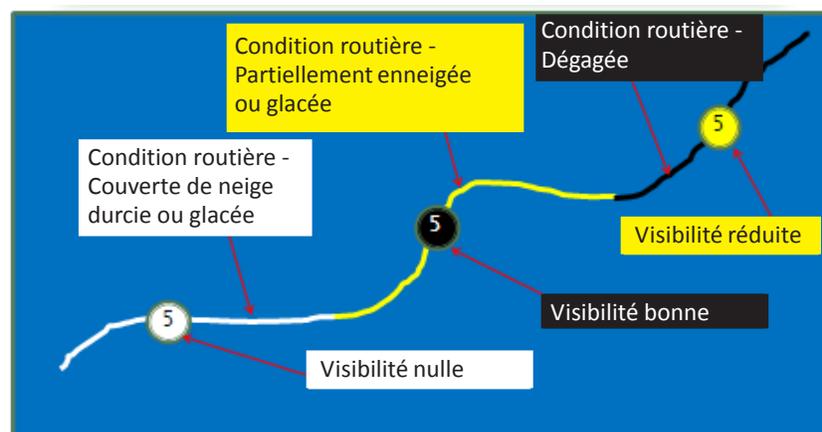
À certains endroits, les conditions atmosphériques peuvent soudainement réduire la visibilité à moins de 250 m.



5.0 SYSTÈME DE COULEURS POUR LA REPRÉSENTATION VISUELLE

Les conditions de chaussée et les conditions de la visibilité indiquées sur les cartes des conditions routières des médias et des sites Web seront présentées à l'aide d'une palette de couleurs décrivant les conditions routières pour chaque segment de la route. La couleur applicable à la visibilité d'un segment de route en particulier sera utilisée pour indiquer le symbole ou l'indication qui représente la route (habituellement un numéro de route).

Exemple d'une carte de condition routière sur le Web



Trois couleurs — noir, jaune et blanc — seront utilisées pour indiquer les conditions. Ces trois couleurs ont été principalement choisies parce qu'elles pouvaient être discernées par les personnes souffrant de daltonisme. Deux de ces couleurs (noir et blanc) représentent les couleurs que les usagers de la route ont l'habitude de voir sur la route pendant l'hiver. En hiver, les routes dégagées sont noires; ainsi le noir a donc été suggéré pour représenter une condition de route **dégagée**. De même, le blanc a été choisi pour représenter une condition de route **couverte** puisque les routes couvertes de neige ou de glace sont blanches.

Après examen des couleurs qui pouvaient être discernées par les personnes souffrant de daltonisme, on a choisi le jaune pour représenter les routes **partiellement couvertes**.

De plus, des lignes rouges et des barres noires seront utilisées pour indiquer les segments de route qui sont **fermés** pour une raison quelconque.

Par conséquent, les conditions routières seront indiquées comme suit :

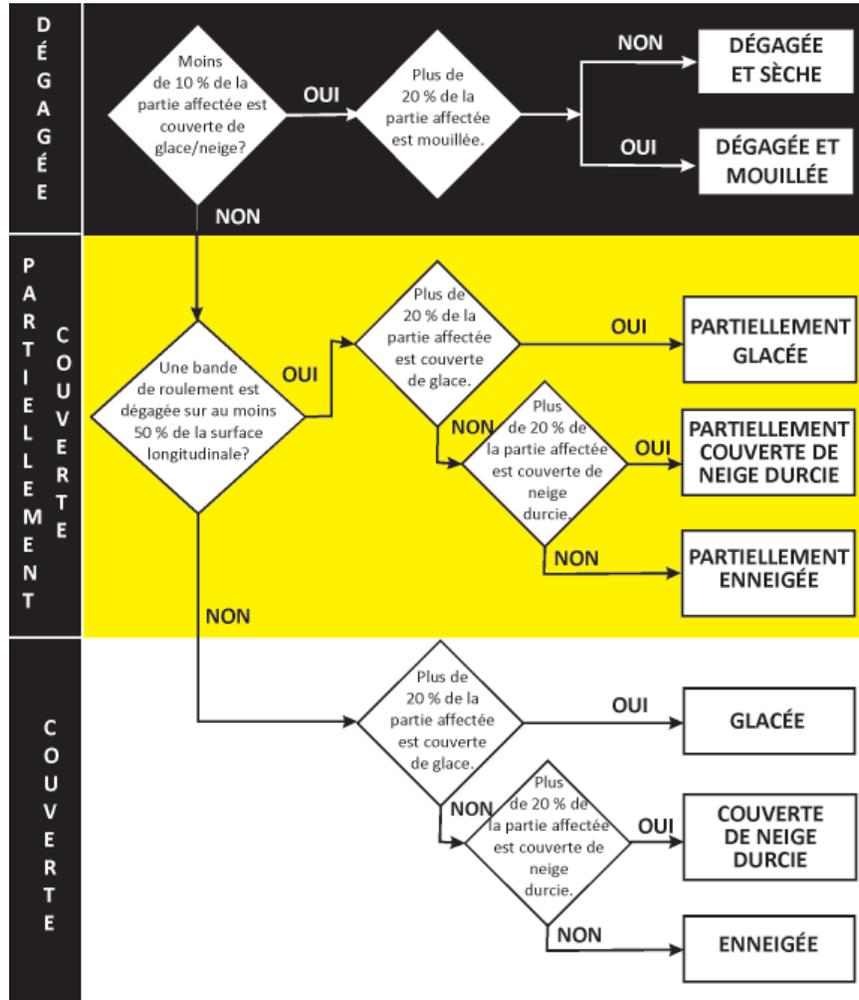
- Dégagée = 
- Partiellement couverte = 
- Couverte = 
- Fermée = 

Les conditions de la visibilité seront indiquées à l'aide de cercles noirs, jaunes et blancs.

Par conséquent, les conditions de la visibilité seront indiquées comme suit :

- Visibilité bonne = 
- Visibilité réduite = 
- Visibilité nulle = 

Figure 1





**GUIDE D'UTILISATION DE LA TERMINOLOGIE
SUR LES CONDITIONS ROUTIÈRES**
